# Liste des mesures retenues pour la SNBC Run 1 bis

## Fiscalité

* ETS1 : Hausse progressive du prix de l’ETS

ETS2 : Introduire un supplément de taxe carbone de 45€/tCO2 pour les secteurs de la construction, des transports collectifs et de marchandises et le tertiaire (y compris public)

* ajouter le public dans le scénario actuel
* Indexation des TIC sur l’inflation à partir de 2030
* (mesure et date à confirmer)
* Rattrapage gazole essence : hausse progressive de la TIC sur le gazole de 45€ à 59€hl d’ici 2030.

## Industrie

* Subvention à la décarbonation de 12,2 mds€ à l’horizon 2030 pour une baisse espérer de 35MtCO2
* Renforcement du budget CEE pour la décarbonation de l’industrie

- A introduire dans ThreeME

- communiquer la chronique de l’augmentation de la valeur des CEE en M€ entre 2023 et 2050.

* Capture et stockage de CO2
  + A préciser le coût et le taux d’aide public si il y a lieu.

Sortir les chroniques de production par filières et les comparer avec celles issues de PEPITO

## Transport

### Véhicules particuliers

* Interdiction de la vente des Vth à partir de 2035 (pas d’interdiction dans AME)
* vérifier que les émissions du parc baissent de 37% en 2030 dans AME
* Le taux d’importation des batteries correspond au taux d’importation des automobiles.
* Le taux d’intensité en main d’œuvre des véhicules reste constant.
* Taux d’aide à l’achat des véhicules électrique diminue dans le temps

-A confirmer : l’enveloppe des aides reste fixe à 1.5mds€ entre 2024 et 2030 puis devient nulle.

- A préciser : Evolution du nombre d’immatriculations neuves (jouer sur la durée de vie des véhicules après prise en compte des autres mesures par ailleurs)

* Le taux d’occupation des véhicules passe de 1.39 à 1.51 sur courte distance en 2030 (sous l’effet des plans de déplacement d’entreprises et l’aide au covoiturage)
* Quel est le taux prévu en 2050 ?
* Télétravail :
* modification du nombre de kilomètres parcourus par véhicule entre 2025 et 2030 et 2050 ?
* calibrer la variable sobreauto.
* Installation de bornes pour les véhicules électriques
* A confirmer : Taux d’aide à l’installation de 33%

### Transport de voyageur et de marchandises

* Report modal du transport de marchandises
  + Part du fret ferroviaire passe de 10 à 18% en 2030
  + Part du fluvial de 2 à 3% en 2030
  + La part du routier de 88 à 79% en 2030
  + A préciser : Quelle évolution en 2050 ?
* Evolution exogène de la consommation de transport aérien
  + A préciser : Mesures de restrictions quantitatives (restrictions du type couvre-feu nocturne) et ou mesures fiscales autre que l’ETS ?
  + A préciser : Quelle chronique ?
* Aide à l’électrification des poids lourds.
  + A confirmer :  Instauration d’un crédit d’impôt au secteur routier de transport de marchandises de 1,6 mds€ entre 2023 et 2030 (250 M€ à cette date)

## Tertiaire

* Obligation de rénovation du tertiaire
  + Communiquer la chronique d’investissement d’EE dans le tertiaire et le public pour vérification.

## Résidentiel

* Augmentation des aides versées dans le cadre du dispositif ma prime rénov
  + Pas d’interdiction de vente de fioul domestique
  + A préciser : quelle baisse de consommation d’énergie attendue
  + Quelle enveloppe ou taux moyen d’aides versées.
* Doublement du budget CEE alloué au résidentiel d’ici 2030
  + A préciser  Quelle évolution pour 2050
* Suppression progressive de la vente des chaudières gaz
  + A introduire dans ThreeME (introduire des signaux prix fictifs pour atteindre la conso prévue par enerdata en conséquence)
  + A partir de 2025 dans les MI
  + A partir de 2027 dans les logements collectifs
* Modification de la chronique de construction neuve
  + Préciser l’évolution du nombre de m²par tête dans le résidentiel
* Réduction de la consommation d’énergie dans le résidentiel
  + Liée au réchauffement
  + Liée à la sobriété

A préciser

## Agriculture

* Réduction de l’élevage bovin
  + A préciser : quelle chronique
* Augmentation des surfaces en bio
  + A préciser quelle modification des CAPEX et OPEX moyen du secteur agricole
  + Quelles aides publiques s’il y a lieu
* Réduction de la consommation d’engrais
  + A préciser les chroniques